

Révision du Plan Régional Qualité de l'Air

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32*

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

Sont absents et excusés : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

Sont absents : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que le Plan Régional pour la Qualité de l'Air a été introduit par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE) du 30 Décembre 1996 et précisé par le Décret 98-362 du 06 Mai 1998 relatif aux plans régionaux pour la qualité de l'air.

Les PRQA des régions Basse et Haute Normandie, ont respectivement été approuvés en Juin 2001 et en Décembre 2001 par les Préfets de Région, pour une durée de cinq ans.

Par la suite, l'élaboration du PRQA a été confiée aux Conseils Régionaux par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 Février 2002.

Les régions de Basse et Haute Normandie ont souhaité se regrouper pour élaborer, à partir des deux PRQA existants, un PRQA commun plus proche des enjeux actuels, des préoccupations du grand public et des décideurs locaux.

L'élaboration de ce PRQA s'est déroulée en trois grandes phases:

- Avril 2008 à Juillet 2008: Phase de travail préparatoire
- Juillet 2008 à Mars 2009: Elaboration du nouveau document
- Août 2009 à Octobre 2009: Phase de recueil des avis

L'adoption définitive du PRQA dans chaque région devrait avoir lieu début 2010, après recueil de l'avis des Préfets, réputé comme favorable s'il n'intervient pas dans un délai de trois mois.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du PRQA en Normandie 2009-2014 ont cherché à :

- Définir des orientations en accord avec le contexte réglementaire et la planification locale (analyse de ces documents sous l'angle de la pollution de l'air),
- Identifier les problématiques émergentes, ni réglementées, ni prises en compte dans la planification locale, et sur lesquelles il est nécessaire d'agir (lien climat/qualité de l'air, air intérieur, pesticides),
- Définir des actions qui ne sont pas définies par ailleurs,
- Valoriser et apporter des pistes pour développer des outils d'évaluation et de communication,

Le bilan de l'évolution de la qualité de l'air depuis 2001 montre que, malgré une amélioration de la situation sur un certain nombre de polluants, il existe encore des problématiques spécifiques sur lesquelles il convient en particulier d'agir :

- Les zones urbaines sont touchées par des niveaux moyens de dioxyde d'azote et de particules fines relativement élevés. De plus, la présence de pollens allergisants peut s'avérer problématique à certaines périodes de l'année.

- Les zones industrielles sont touchées par des pics de pollution de dioxyde de soufre.

- Les zones rurales sont concernées quant à elles par la pollution à l'ozone et aux pesticides.

Le bilan des émissions et les grands enjeux qui s'en dégagent sont :

- Pour l'industrie, la nécessité d'une approche globale d'évaluation de l'impact des retombées atmosphériques sur l'environnement, la santé et la qualité de vie des habitants.

- Pour les transports, les efforts en matière technologique sur les motorisations sont contrebalancés par l'augmentation des distances parcourues et la faible part des modes de transports autres que le transport routier.

- Pour l'agriculture, la diminution des pesticides et des engrais utilisés.

- Pour le résidentiel et le tertiaire, la maîtrise, voire la diminution, de la consommation des énergies fossiles et la recherche de performance énergétique.

Face à ce constat, les travaux menés en groupes de travail et au sein du Comité de Pilotage ont conduit à la définition de 11 orientations pour le PRQA:

Trois d'entre elles sont ressorties comme structurantes:

- Observer, rechercher et alerter
- Anticiper, intégrer et piloter
- Communiquer, sensibiliser et former

Les autres orientations étant ressorties comme spécifiques :

- Intégrer la problématique qualité de l'air et du gaz à effet de serre dans l'aménagement du territoire et la gestion du cadre de vie.

- Inciter à des activités économiques plus respectueuses de la qualité de l'air: Activités agricoles; Activités industrielles; Transports de marchandises; Activités tertiaires, artisanat, enseignement et administration.

- Préserver la qualité de l'air « chez soi » et « autour de chez soi ».

- Proposer et utiliser les modes de transports de personnes plus respectueux de la qualité de l'air, du climat et de la santé

- Mieux informer sur la radioactivité dans l'air ambiant

L'articulation entre ces différentes orientations est reprise dans le tableau de synthèse joint en annexe.

Considérant l'avis formulé par la commission N°3, réunie le 12 octobre 2009.

☞ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air pour la Région Haute Normandie.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
en l'absence de Mme SCIPION
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.